

Réunion avec l'équipe de direction du SDMIS

SUAP :

Position offensive du SDMIS pour améliorer la qualité tout en maîtrisant le nombre car c'est la capacité à faire du SUAP qui va organiser la structuration des SIS pour réaliser les autres missions. C'est une évolution nationale qui est en cours avec 2 thématiques « SUAP – SPV ».

PATS:

Aucune possibilité d'IPTS pour les ingénieurs de la filière technique. Avenir secours se saisit du sujet pour trouver une solution permettant une valorisation du régime indemnitaire.

SSSM :

La DMM sera sollicitée pour proposer une solution de sécurisation du contenu des véhicules d'astreintes du SSSM vis-à-vis des médicaments à bord.

Nomination des Lieutenants Hors classe :

Notre position est d'obtenir le maximum de nomination soit 17 comme annoncé par le SDMIS. Une nomination en deux temps (non voulue par Avenir secours) permet la nomination de 17 lieutenants Hors classe dont 13 au titre de l'examen professionnel.

GPEC :

Faire un schéma simple de la GPEC reste très complexe. La consultation va permettre de régulariser certaines demandes. Avenir secours demande à ceux que le SDMIS trace un schéma de carrière afin d'alterner les postes (territorial, état-major).

Lauréats du concours interne de 1^{ère} classe :

Avenir secours se saisit du dossier et va demander au SDMIS l'organisation d'une préparation de l'oral du concours en complément des actions du CNFPT

Volet opérationnel des commandants :

Un choix sera proposé aux commandants sur la volonté ou non de prendre des gardes VPC. Pour ceux qui le souhaitent, Avenir Secours obtient un minimum de 8 gardes par an dont 6 en semaine Jour dont 3 les mardis et jeudi afin de maintenir le niveau à bord des VPC.

Garde CTA CODIS des lieutenants :

Avenir secours affirme sa position sur le fait que ces gardes ne doivent en aucun cas être réalisées durant une astreinte. Si une formation est nécessaire, elle le sera faite et une fiche de poste devra être créée.

Plateau CTA CODIS :

Le DDMSIS va solliciter le DPOS pour demander de prioriser les tâches administratives au niveau du CTA CODIS et remettre le rôle du chef et adjoint CTA CODIS au cœur de l'opérationnel.

Organisation territoriale des CIS :

Avenir secours souhaite un nouveau découpage des CIS anciennement basé sur les cantons. Le DDMSIS se pose la question de la survie des CIS au niveau national. Le but étant de tendre vers moins de CIS et affiché un officier SPP à la tête du CIS, cela permet de valoriser actuellement les chefs de secteurs. Le dossier est politique, mais la direction se saisit du dossier même si cela n'est pas une priorité.

Situation des lieutenants :

Le DDMSIS a été à l'écoute de nos arguments sur la problématique du régime indemnitaire des lieutenants entrée après la réforme de 2012. Un dossier complet est réalisé et sera présenté ce jeudi 03 mai lors de notre réunion annuelle avec le président Jean Yves SECHERESSE.

01



Avenir Secours

www.avenir-secours.com